

# Conseil Municipal

## du 24 Avril 2014 à 18 h. 30

### Présents

VIDAL, BARD, MARTIN, BOISSIERE, PIALOT, MONNOT, POUJOL, MONCADA, PARSY, RECOLIN, GARMATH, Vlieghe, SIX, THION

Absente excusée : JOVER Line (procuration à PARSY Delphine)

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame BARD a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée, et conformément à l'article L2121-18 du même code la séance a été publique

\*\*\*\*\*

**Le compte rendu de la réunion du 3 Avril 2014 est adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013 COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Prend connaissance des résultats tirés du compte administratif 2013 de la commune soit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
résultat reporté		650 367,27
opérations de l'exercice	2 076 405,47	2 159 459,95
<b>totaux</b>	<b>2 076 405,47</b>	<b>2 809 827,22</b>
résultat de clôture		733 421,75

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>12 003,59</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>886 320,62</b>	<b>725 085,90</b>
<b>totaux</b>	<b>898 324,21</b>	<b>725 085,90</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>173 238,31</b>	

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>résultat reporté</b>		<b>14 123,25</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>211 277,45</b>	<b>241 689,23</b>
<b>totaux</b>	<b>211 277,45</b>	<b>255 812,48</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>44 535,03</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>résultat reporté</b>		<b>19843,71</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>455 341,85</b>	<b>551 394,52</b>
<b>totaux</b>	<b>455 341,85</b>	<b>571 238,23</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>115 896,38</b>

BUDGET ANNEXE STATION DE SKI

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>239827,3</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>495 719,65</b>	<b>495 723,77</b>
<b>totaux</b>	<b>735 546,95</b>	<b>495 723,77</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>-239 823,18</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>14058,52</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>94 037,17</b>	<b>151 677,84</b>
<b>totaux</b>	<b>108 095,69</b>	<b>151 677,84</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>43 582,15</b>

BUDGET ANNEXE CHALET ACCUEIL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>38652,09</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>173 121,52</b>	<b>178 559,78</b>
<b>totaux</b>	<b>211 773,61</b>	<b>178 559,78</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>33 213,83</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>49 548,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>19 480,08</b>	<b>38 487,30</b>
<b>totaux</b>	<b>69 028,08</b>	<b>38 487,30</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>30 540,78</b>	

BUDGET ANNEXE GÎTE AIGOUAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>résultat reporté</b>	<b>15 730,42</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>305 229,56</b>	<b>283 427,51</b>
<b>totaux</b>	<b>320 959,98</b>	<b>283 427,51</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>37 532,47</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>résultat reporté</b>		<b>40 108,55</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>34 000,17</b>	<b>42 393,66</b>
<b>totaux</b>	<b>34 000,17</b>	<b>82 502,21</b>
<b>résultat de clôture</b>		<b>48 502,04</b>

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>31 373,88</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>344 262,00</b>	<b>344 373,01</b>
<b>totaux</b>	<b>375 635,88</b>	<b>344 373,01</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>31 262,87</b>	

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>résultat reporté</b>	<b>64958,57</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>14 721,83</b>	<b>38 493,25</b>
<b>totaux</b>	<b>79 680,40</b>	<b>38 493,25</b>
<b>résultat de clôture</b>	<b>41 187,15</b>	

Constatant que le budget principal fait ressortir un excédent d'exploitation de : 733 421.75 € et un déficit d'investissement de 173 238.31 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation en réserves pour besoin de financement de la section d'investissement : **173 238.31 €**

Report à nouveau en section de fonctionnement : **560 183.44€**

#### **VOTE DU TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES 2014**

Le maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 qui se présente comme suit :

taxes	bases d'imposition prévisionnelles 2014	taux de référence de 2013	produit fiscal attendu 2014
taxe habitation	1 718 000	17,95	308 381
taxe foncière (bâti)	1 105 000	36,31	401 226
taxe foncière (non bâti)	33 000	91,69	30 258
CFE	70 400	28,86	20 317
			<b>760 182</b>

Ce tableau fait ressortir une augmentation de produit attendu de 8236 euros supplémentaires par rapport à celui perçu en 2013.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité les taux des taxes notifiées sans modification.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Suite à la présentation du budget principal et des budgets annexes (Eau et assainissement, station de ski Prat-Peyrot, Chalet Accueil Prat-Peyrot, Gîte Aigoual, Station service),

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2014 de la commune,

Le Conseil, après avoir délibéré,

Décide d'adopter le budget primitif 2014, arrêté en dépenses et en recettes selon les tableaux ci-dessous :

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
<b>résultat reporté</b>		<b>560 184,00</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>2 550 695,00</b>	<b>1 990 511,00</b>
<b>totaux</b>	<b>2 550 695,00</b>	<b>2 550 695,00</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédents</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>173 239,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>1 102 250,00</b>	<b>1 275 489,00</b>
<b>totaux</b>	<b>1 275 489,00</b>	<b>1 275 489,00</b>

**Question de Laurent VLIEGHE : « A quoi est due la variation à la baisse des charges de personnels et frais assimilés versées en 2014 ? »**

**Réponse de M. le Maire « Deux départs en retraite ne seront pas remplacés dans les services techniques »**

*Intervention de Laurent Vlieghe* : « Le report de certains investissements à plus tard n'est pas un bon calcul. Pourquoi ? Prenons l'exemple de l'aménagement du quai. Il était estimé à 210000 euros en 2012, puis 240000 en 2014. Il était subventionné par la Région à hauteur de 100000 euros. Si il ne se fait pas aujourd'hui, il coûtera plus cher aux contribuables dans 3, 4 ou 5 ans car les coûts seront plus élevés, la subvention sera revue à la baisse (M.Valls souhaitant économiser 11 milliards d'euros sur les collectivités...), les taux d'intérêts seront plus élevés et le loyer de l'argent plus cher. »

**Réponse de M. le Maire** : « On ne peut plus emprunter et financer des projets. Le Préfet et le Sous-Préfet me l'ont encore dit. Il nous faut désendetter la commune. Deux demandes d'emprunt de 250000 euros chacune nous ont été refusées. »

*Intervention de Jean Claude Thion* qui explique pourquoi il ne votera pas ce budget « Un certain nombre d'éléments n'ont pas été communiqués à la Commission des Finances lors des deux réunions précédentes ! Je les découvre aujourd'hui.»

Votes : Pour 13, Contre : 2, Abstention : 1

**BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficits</i>	<i>recettes ou excédents</i>
<b>résultat reporté</b>		<b>44 536,00</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>298 453,00</b>	<b>253 917,00</b>
<b>totaux</b>	<b>298 453,00</b>	<b>298 453,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>		<b>115 897,00</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>857 407,00</b>	<b>741 510,00</b>
<b>totaux</b>	<b>857 407,00</b>	<b>857 407,00</b>

Notes : Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2

## BUDGET ANNEXE STATION DE SKI

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>239 824,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>437 231,00</b>	<b>677 055,00</b>
<b>totaux</b>	<b>677 055,00</b>	<b>677 055,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>		<b>43 583,00</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>194 477,00</b>	<b>150 894,00</b>
<b>totaux</b>	<b>194 477,00</b>	<b>194 477,00</b>

*Question de Laurent Vlieghe* : « A quoi corresponde les sommes de 50000 euros provisionnées pour Agencement de terrain et 52279 euros pour achat de matériel industriel ? »

*Réponse de Mme Soulier* : « il s'agit de provisions réalisées au cas où ».

Notes : Pour : 12, Contre : 2, Abstention : 1

## BUDGET ANNEXE CHALET ACCUEIL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>33214,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>172 569,00</b>	<b>205 783,00</b>
<b>totaux</b>	<b>205 783,00</b>	<b>205 783,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>30541,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>20 903,00</b>	<b>51 444,00</b>
<b>totaux</b>	<b>51 444,00</b>	<b>51 444,00</b>

Notes : Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2

#### BUDGET ANNEXE GÎTE AIGOUAL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>37 533,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>291 752,00</b>	<b>329 285,00</b>
<b>totaux</b>	<b>329 285,00</b>	<b>329 285,00</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>		<b>48 503,00</b>
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>91 984,00</b>	<b>43 481</b>
<b>totaux</b>	<b>91 984,00</b>	<b>91 984,00</b>

*Question de Laurent VLIEGHE* : « Vous nous annoncez que la buvette de l'Aigoual restera ouverte au moins jusqu'à 19h désormais et qu'il y aura possibilité de faire de la restauration le



soir. Comment comptez-vous résoudre ce paradoxe : ouvrir plus tardivement, avec plus de contraintes et avec moins de personnel ? »

Réponse Mme BARD « Les plannings ont été discutés avec les employés eux-mêmes, c'est calé.

Réponse de M. le Maire : « Si on est en déficit à la fin de l'année sur la régie 3...je n'augure de rien sur son avenir (dixit les autorités préfectorales) »

Notes : Pour : 13, Contre : 1, Abstention : 1

## BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>31 263,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>376 853,00</b>	<b>408 116,00</b>
<b>totaux</b>	<b>408 116,00</b>	<b>408 116,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
<b>résultat reporté</b>	<b>41 188,00</b>	
<b>opérations de l'exercice</b>	<b>22 860,00</b>	<b>64 048,00</b>
<b>totaux</b>	<b>64 048,00</b>	<b>64 048,00</b>

Notes : Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2

## AUTORISATIONS CONSENTIES AU RECEVEUR-PERCEPTEUR MUNICIPAL PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, d'autoriser Monsieur le Receveur-Percepteur municipal :

1° à effectuer toutes les poursuites, jusqu'au commandement de payer, envers les débiteurs de la commune

2° à engager des poursuites par voie d'huissier de justice pour toute dette d'un montant supérieur ou égal à : **75€**

Toute somme irrécouvrable due ou restant due d'un montant inférieur ou égal au seuil ci-dessus mentionné sera systématiquement présenté pour admission en non valeur.

## **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION INDEMNITE**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions.

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état ou des établissements publics de l'état.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, notamment pour leurs prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Décide,

De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mr le Receveur Municipal.

## **NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPORTS DIRECTS - LISTE DES 24 NOMS A SOUMETTRE AU CHOIX DU DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX**

Le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Directeur des services fiscaux le priant de vouloir bien inviter le Conseil Municipal à dresser la liste des 24 contribuables devant lui permettre de choisir les membres de la commission Communale des Impôts Directs, qui comprendra, outre le Maire (ou un adjoint délégué) 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

**Liste des contribuables :**

## 1Contribuables établis hors de la commune :

### a) Titulaires

LAPLEAU Georges né le 08/09/1941 Retraité domicilié à ALES

SALENDRES Maurice né le 23/09/1937 Retraité domicilié à Ganges

### b) suppléants

BEL Jacques né le 07/05/1930 Retraité domicilié à Montpellier

FOURNIER Jean né le 08/12/1939 Retraité domicilié à St André de Valborgne

## 2Contribuables domiciliés dans la commune :

### a) titulaires

MAZEL Jean-Jacques né le 19/11/1956 Exploitant agricole domicilié à Berthézenne

ABRIC Christian né le 23/06/1959 Exploitant agricole domicilié à la Valette

LEENHARDT Rémi né le 14/03/1958 Exploitant agricole domicilié à Moulin de la Bécède

BULIGAN Anne-Marie née le 11/10/1939 Retraitée domiciliée à Valleraugue

ILLAIRE Claude né le 21/09/1949 Retraite domicilié à Ardaillers

FOURNIER Patrick né le 31/12/1949 Exploitant agricole domicilié à Espèries

GARMATH Hubert né le 05/07/1964 Salarié domicilié à Les Salles

GARMATH Michel né le 16/07/1938 Retraité domicilié à Valleraugue

JEANJEAN Robert né le 26/07/1936 Retraité domicilié à Ardaillers

ISZEZUK Huguette née le 17/09/1938 Retraitée domiciliée à Valleraugue

### b) suppléants

PATRINOS Olivier né le 07/03/1987 Exploitant agricole domicilié à Le Monna

PIALOT Jean-Marie né le 14/09/1949 Exploitant forestier domicilié à L'Espèrou

PRATLONG Pierre né le 22/11/1943 retraité domicilié à Mas Pujol

BIEDERMAN Béatrice née le 31/12/1955 Producteur-Artisan domiciliée à Valleraugue

JEANJEAN Claude née le 16/04/1946 Retraitée domiciliée à Valleraugue

BOUDAY Jean-François né le 03/11/1950 Retraité domicilié à Valleraugue

GARMATH Aurélien né le 18/12/1988 Exploitant agricole domicilié à Valleraugue

RUAS Jean né le 05/07/1957 Gérant de société

VEZIERIS Nicolas	né le 28/01/1970	domicilié à Valleraugue Artisan
MOGIN Gérard	né le 27/01/1941	domicilié à Valleraugue Retraité
		domicilié à Valleraugue

### 3Contribuables propriétaires de bois ou forêts

a) titulaires		
PIEYRE Alain	né le 29/11/1961	Exploitant agricole domicilié à Valleraugue
GARMATH Thierry	né le 25/11/1964	Exploitant agricole domicilié à Le Méjanel
b) suppléants		
MARTIN Eric	né le 03/02/1957	Exploitant agricole domicilié à Valleraugue
MARTIN Etienne	né le 25/07/1948	Exploitant agricole domicilié à Valleraugue

Voté à l'unanimité

## **REGIE 3 CHALET MONT AIGOUAL FIXATION DES SALAIRES 2014**

Le Maire de VALLERAUGUE, invite le Conseil Municipal à fixer les salaires 2014 du personnel de la régie 3 Chalet Mont Aigoual pour les emplois suivants :

	<u>Taux horaire brut</u>
⇒ <u>CUISINIER - EMPLOYE DE CUISINE</u>	12.0€
⇒ <u>AIDE CUISINIER - EMPLOYE DE CUISINE</u>	10.0€
⇒ <u>VENDEUSE - EMPLOYEE POLYVALENTE</u>	10.9€
⇒ <u>GARDIEN DE NUIT / VEILLEUR - EMPLOYE DE GITE</u>	9.5€
⇒ <u>SERVEUR (SERVEUSE) - EMPLOYE(E) DE SERVICE</u>	9.5€
⇒ <u>AIDE CUISINIER(E)/PLONGEUR (PLONGEUSE) - EMPLOYE DE CUISINE</u>	9.55 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité sur la fixation des salaires 2014 du personnel de la régie 3 Chalet Mont Aigoual pour les emplois sus-énoncés.

*Question de Laurent Vlieghe : « Est-ce que les salariés ont pu négocier avec la municipalité ces taux de salaires horaires ? »*

**Réponse de Mme Bard : il s'agit de grille indiciaire. Ce sont des régularisations suite à l'augmentation de la valeur de SMIC.**

### REGIE MUNICIPALE 3 - CHALET MONT AIGOUAL -

Le Maire invite le Conseil Municipal à examiner à nouveau le prix des consommations du snack bar pour la saison d'été 2014, suite aux diverses augmentations de prix des matières premières, et au changement du taux de TVA le 1<sup>er</sup> janvier dernier :

#### **SALADES :**

Salade Verte.....	3.60 €	
Salade de Tomates.....	5.50 €	
Salade du Chevrier (Salade, chèvre, lardons, tomates) .....	7.60 €	
Salade Mont Aigoual (Salade, tomates, magrets fumés, sauce échalote, champignons, vin blanc) .....	7.90 €	
Salade Montagnarde (Tartine de Pain, Jambon de Pays, Pommes de terre, Reblochon).....	7.80 €	

#### **OMELETTES :**

Nature .....	4.50 €	
Avec salade + frites .....	7.80 €	
Aux cèpes.....	7.50 €	
Avec salade + frites .....	10.50 €	
Paysanne (lardons, pomme de terre, oignons).....	6.50 €	
Avec salade + frites .....	9.40 €	
Gruyère .....		5.00€
Gruyère+frites .....	8.00€	

#### **VIANDES :**

Steak hâché, frites .....	7.50 €	
Saucisse grillée, frites .....	7.50 €	
Entrecôte garnie	14.90 €	

#### **ENTREES :**

Barquettes de frites.....	2.80 €	
Assiette du berger (jambon sec, saucisse sèche, pâté, saucisson, ½ pélardon) .....		9.00 €

**FROMAGES :**

Roquefort portion.....	2.00 €
½ pélardon.....	2.00 €

<b><u>PLAT DU JOUR</u></b> .....	10.50 €
----------------------------------	---------

<b><u>REPAS CHAUFFEUR</u></b> .....	13.70 €
-------------------------------------	---------

**SANDWICHES :**

Jambon cuit-beurre.....	4.50 €
-------------------------	--------

**DESSERTS / PATISSERIES MAISON**

Tarte Framboises-myrtilles .....	3.00 €
Tarte framboises .....	3.00 €
Tarte pommes à la Cévenole.....	2.70 €
Glace (1 boule) .....	1.50 €
Supplément chantilly .....	0.50 €

**VINS / EAUX MINERALES :**

Vin en pichet :

¼ vin rouge, rosé ou blanc.....	1.60 €
½ vin rouge, rosé ou blanc.....	2.70 €
1 litre vin rouge, rosé ou blanc.....	3.80 €
Vin Terrasses Cévenoles (bouteille).....	5.80 €
Badoit 1 l .....	3.70 €
San Pellegrino 1 l .....	3.70 €
Cristalline 1.5 l .....	2.50 €
Cristalline 50 cl.....	1.50 €
Vichy St Yorre 25 cl .....	2.70 €
Vittel 25 cl .....	2.70 €
Perrier 33 cl.....	2.80 €
San Pellegrino 50 cl .....	2.80 €

Eau plate (litre) .....	3.10 €
-------------------------	--------

**BOISSONS :**

Bière bouteille 1664 .....	2.80 €
Bière pression.....	2.40 €
Bière Caussearde .....	3.00 €
Coca-Cola.....	2.80 €
Coca-Cola light .....	2.80 €
Orangina .....	2.80 €
Schweppes Tonic .....	2.80 €
Schweppes Agrumes.....	2.80 €
Nestea.....	2.80 €
Cacolac.....	2.80 €

Jus de fruit .....	2.70 €
Sirop .....	1.50 €
Café.....	1.60 €
Café double.....	2.70 €
Capuccino .....	3.40 €
Chocolat .....	2.70 €
Infusion, thé.....	2.00 €
Thé au lait ou citron .....	2.30 €
Café crème grand modèle .....	2.70 €
Supplément sirop ou citron .....	0.30 €
Lait chaud .....	2.10 €

**APERITIFS :**

Kir .....	2.70 €
Fœtus.....	2.40 €
Whisky .....	4.60 €
Pastis.....	1.90 €
Martini.....	2.80 €
Vin cuit.....	2.80 €
Liqueur.....	3.40 €
Grog.....	2.80 €

*Observation de Jean-Claude Thion qui demande si le cadre légal a bien été observé pour la fixation des tarifs (maximum de + 5% par an).*

*Question de Laurent VLIEGHE « A ma connaissance la commission des Régies n'a pas été réunie. Cela représente une augmentation générale de près de 10%. Ces tarifs n'ont donc pas pu être discutés en amont ? »*

**Réponse de M. le Maire : « Il a fallu agir en urgence pour pouvoir ouvrir el 26 avril ».**

Tarifs Votés à l'unanimité

La présente délibération se substitue à celle prise le 8 novembre 2013

**QUESTIONS DIVERSES :**

Quelques informations concernant :

- *SIAE : Michel CAPMAS a été élu Président.*  
Le permis de construire concernant la station d'épuration de l'Espérou a été obtenu, mais les travaux ne pourront pas être réalisés en 2014, faute de financement ; le dossier du traitement de l'eau potable sera étudié ultérieurement pour les mêmes raisons.

*Jean Claude THION ajoute : « Je rappelle que l'eau est impropre à la consommation à L'Espérou. Je demande une étude à ce sujet. »*

**Réponse de M. le Maire : « le budget du SIAE est à l'image de celui de la commune. On ne peut pas entreprendre des projets qu'on ne peut financer, ou pour lesquels on n'a pas obtenu le financement.»**

- *Communauté des communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires* : Martin DELORD a été élu Président, Thomas VIDAL a été élu vice-président délégué au Tourisme.
- *PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)* : Mrs RENZONI et LACARAU du service gérant le risque inondation à la DDTM ont déposé le 23 avril dernier le dossier concernant le projet de PPRI ; il conviendra de l'examiner attentivement et de faire d'éventuelles remarques quant aux tracés des zones inondables avant le 15 juin prochain.
- *Rapport de la cour des comptes* : les membres du conseil municipal en ont été destinataires . Des observations ont été faites essentiellement sur le fonctionnement de la station de ski et la Maison de Retraite de Valleraugue .  
Les travaux de la Maison de Retraite sont terminés et la commission de sécurité a donné un avis au fonctionnement de cet établissement (une dernière modification du permis de construire a été déposée et passera en commission de sécurité et d'accessibilité prochainement ) L'association gestionnaire de l'établissement pourra donc payer à la commune le montant des loyers initialement prévu (ce doit être une opération blanche pour la commune : le montant des loyers doit correspondre au montant des annuités d'emprunts)

➤ *Question de Laurent VLIEGHE au sujet du loyer de la Maison de Retraite :*

**« Nous avons tous lu ici le rapport de la Cour Régionale des Comptes qui note que la commune se passe de recettes importantes puisqu'elle « offre » près de 36000 euros par an de loyer à la Maison de Retraite (sans compter les presque 350000 euros dus depuis 3 ans). Est-il possible de renégocier la convention afin que la commune ne se prive pas de ces recettes importantes pour l'équilibre de son budget ? »**

**Réponse de M. le Maire : La question de la Maison de Retraire c'est la pierre angulaire de la politique municipale future. Près de 350000 euros de loyer dus depuis 2010. La Maison de Retraite sort du chantier « exangue ». La convention est signée mais ils ne peuvent pas payer actuellement, on ne peut pas les obliger !**

- *Entretien des rues* : Mr le Maire fait part de la satisfaction des administrés face au nettoyage des rues (bourg et hameaux) qui a été réalisé depuis quelques semaines.
- *Office du Tourisme* : Maud HUBIDOS quitte son poste à l'office du Tourisme Aigoual-Causse-Cévennes, pour rejoindre le cabinet du Maire du Grau du Roi.
- Les enfants de l'école de Valleraugue remercient la municipalité pour leur avoir permis d'aller en voyage scolaire dans le parc Vulcania.



- 8 Mai 2014 : la commémoration de l'armistice aura lieu à 11h30 devant le monument aux morts.
- L'association des producteurs de la haute vallée de l'Hérault (organiseurs des « Authentiques de l'Aigoual ») souhaiterait que l'animation d'Octobre ait lieu dans le cœur du village afin de libérer les parkings du 19 mars et du 8 mai et animer le bourg. Accord leur est donné.

- *Question de Laurent Vlieghe concernant la sécurité des piétons dans le village :*

M. le Maire,

Par arrêté municipal en date du 30 juillet 2012, votre prédécesseur avait réglementé la circulation dans la Rue du Luxembourg. Les véhicules montants devant laisser la priorité aux véhicules descendants. Il était d'ailleurs précisé sur l'arrêté municipal pris que « l'étroitesse de la rue du Luxembourg entre le n°8 et le n°16, ne permet pas le croisement des véhicules en toute sécurité (...) ». Cette artère est étroite et très fréquentée puisqu'il s'agit de l'axe de passage principal du village. Les piétons, les deux roues également, doivent y cohabiter avec de nombreux véhicules automobiles et ce particulièrement lors de la saison estivale. Or, nous avons constaté que des éléments de mobilier urbain qui permettaient de sécuriser le trajet des piétons dans rue avaient disparu le 7 avril dernier. Il s'agit de 4 «plots» ou bornes en plastique, peints par des enfants de l'école en mai 2013. Ces bornes avaient été installées par la commune en parfait accord et sur la préconisation des services du Conseil Général, puisqu'il s'agit d'une route départementale. Il y a un réel danger car les véhicules qui montent sont prioritaires, ils s'engagent sans visibilité et leur premier réflexe est de serrer à droite...sur l'espace des piétons.

Quelles actions comptez-vous mettre en place pour la garantir la sécurité des piétons sur ce passage risqué parfois pour eux ?

**Réponse de M. le Maire : « il ne s'agissait nullement de mobilier urbain, mais d'une signalétique temporaire. Elles ont bien été enlevées début avril, puis déposées à côté des containers à ordures ménagères, par une personne non identifiée. On ne va pas rouvrir le débat. Ces bornes étaient abimées par les frottements des véhicules. Leur éventuel remplacement n'est pas à l'ordre du jour mais pourra être débattu ultérieurement. »**

Intervention de Laurent Vlieghe « Si le débat démocratique ne peut pas s'ouvrir en Conseil Municipal alors où peut-il être tenu ? »

- *Question de Laurent Vlieghe au sujet du plan d'eau du Bourg :*  
M. le Maire,

La saison estivale débutera dans moins de 10 semaines. Beaucoup de Valeraugaises et de Valleraugois se pose une question simple : Bénéficierons-nous du plan d'eau dans le

bourg ? Ma question est donc la suivante : N'y-a-t-il pas urgence à se mobiliser pour que la population puisse bénéficier cet été de ce plan d'eau qui embellit nettement le centre du bourg ?

Réponse de M. le Maire : Je m'en suis occupé avec mon prédécesseur sans attendre ta question. J'ai repris le dossier mais peut-être en sens inverse. J'ai déposé une demande d'autorisation pour la mise en place d'une retenue d'eau dans le bourg avec une hauteur moindre (inférieure à 50 cms) et sans enlever les atterrissements (il y aura simplement un nivellement des matériaux). La réponse des services est attendue. J'ai fait un pas en avant mais il y a un passif à ce sujet.

➤ *Question posée par Laurent Vlieghe*

Peut-on connaître la réponse apportée par la municipalité aux demandes du Président de l'AFR Enfance Jeunesse Massif de l'Aigoual par courrier du 5 avril 2014 ?

Réponse de Mme BARD : Nous avons réalisé une visite des lieux. Il y a des travaux importants à réaliser. Un problème d'isolation du bâtiment qu'il faudra résoudre. Pour la livraison des repas une négociation est en cours avec M.FERRER. Une solution temporaire a été trouvée avec M. Emmanuel MARTIN pour récupérer les repas et les amener à la crèche. La législation impose que 2 personnes soient présentes en permanence.

➤ *Question posée par Laurent Vlieghe concernant le financement des rythmes scolaires :*

Dans le Compte Rendu de la dernière réunion de la Commission « Enfance, Jeunesse, Ecole » il est question des futurs aménagements des rythmes scolaires tels que le veut la Loi Peillon sur la refondation de l'Ecole. Dans les recettes permettant de financer ce projet, les subventions exceptionnelles de la branche famille de la CAF ne figurent pas (54 euros par an et par enfant). Autrement dit la commune perd un financement important pour la mise en œuvre de ce projet.

Y-a-t-il une raison particulière à cela ?

Réponse de Mme BARD : Les 54 euros par an et par enfant de la CAF sont donnés sous la condition que le projet soit porté par la Communauté de Communes délégué à un centre de Loisir. Cela paraissait compliqué de l'organiser sur l'ensemble du territoire d'où l'organisation locale.

Julie SIX intervient et ajoute que il y a une possibilité que la commune touche ces subventions si elle fait appel à un centre de loisir sans hébergement avec un directeur détenteur du BAFD. Reste à voir si la création de ce poste ne coûterait pas plus que Le budget de 53 Euros par enfant prévu par la Caf.

Mme BARD précise que le PEDT a été présenté pour un an seulement afin de se rendre compte de son fonctionnement et pouvoir éventuellement l'ajuster (il est à présenter soit pour un an soit pour trois ans). La commune de St André de Majencoules s'étant retiré du PEDT, l'harmonisation de ce dernier doit se faire avec la commune de Notre Dame de la Rouvière. Une réunion de concertation aura lieu avant la fin du mois d'avril car le PEDT doit-être déposé pour le 15 mai prochain.

- *Question de Jean-Claude THION* au sujet de 4 enfants de la commune scolarisés à l'Ecole Saint-Pierre du VIGAN pour lesquels la contribution scolaire annuelle nous serait réclamée (discuté en Commission Enfance, Jeunesse, Ecole). « Peut-on avoir des informations à ce sujet ? »

**Réponse de Mme BARD : L'Ecole Saint-Pierre est amenée à la réclamer comme le veut la Loi.**

*Intervention de Laurent VLIEGHE* : « Je rappelle les 4 seuls cas qui permettent de contribuer : - un enfant reconnu au titre du handicap (MDPH) - Ecole de la Commune saturée - Ecole de la Commune qui n'assure ni la cantine ni la garderie - Rapprochement de fratrie ou des parents travaillant dans la ville où se situe l'école choisie. Il faudra donc que ces 4 enfants rentrent dans ce cadre et nous y veillerons car l'enseignement privé sous contrat bénéficie de marges financières très importantes depuis les Lois de décentralisation Raffarin de 2003. »

La Séance est levée à 21h30